
**Auvents pour véhicules de loisirs
habitables — Exigences et méthodes
d'essai**

*Awnings for leisure accommodation vehicles — Requirements and
test methods*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 8936:2017(F)

© ISO 2017

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Classification des auvents	5
4.1 Auvent d'hiver (Type W)	5
4.2 Auvent résidentiel (Type R)	5
4.3 Auvent de tourisme (Type T)	6
4.4 Auvent léger (Type L)	6
5 Exigences	6
5.1 Dimensions	6
5.1.1 Généralités	6
5.1.2 Dimensions d'entrée/de sortie	6
5.1.3 Hauteur debout	6
5.1.4 Dimension du périmètre de l'auvent	6
5.2 Toiles	7
5.2.1 Généralités	7
5.2.2 Toits en toile revêtus ou stratifiés de types W, R, T et L	7
5.2.3 Toits en toile non revêtus de types W, R, T et L	8
5.2.4 Parois en toile revêtues ou stratifiées de types W, R, T et L	8
5.2.5 Parois en toile non revêtues de types W, R, T et L	8
5.2.6 Résistance à la fissuration à basse température	9
5.2.7 Stabilité dimensionnelle	9
5.2.8 Solidité des coloris	9
5.2.9 Résistance aux intempéries	10
5.2.10 Inflammabilité	10
5.3 Fermetures à glissière	10
5.4 Armature montée	11
5.5 Haubanage et ancrage au sol	11
5.6 Pièces métalliques	12
5.7 Liaison de l'auvent au véhicule	12
5.8 Aération	12
5.9 Protection contre les courants d'air	12
5.9.1 Toile à pourrir extérieure	12
5.9.2 Toile à pourrir intérieure	13
5.10 Volet	13
5.11 Imperméabilité à la pluie	13
5.12 Résistance à la charge du toit	13
5.13 Accessoires	13
5.14 Moyens de secours	14
6 Essais	14
6.1 Généralités	14
6.2 Fermetures à glissière	14
6.3 Armature montée	14
6.3.1 Essai de la capacité de charge	14
6.3.2 Corrosion	15
6.3.3 Essai des points de cisaillement et d'écrasement	15
6.4 Système de haubanage, ancrage au sol et points d'attache de la toile à pourrir	15
6.4.1 Système de haubanage	15
6.4.2 Ancrage au sol et points d'attache de la toile à pourrir	16
6.5 Fixation de l'auvent (glissière)	16

6.6	Imperméabilité à la pluie	17
6.6.1	Généralités	17
6.6.2	Essai d'averse de pluie	17
6.6.3	Résistance des coutures et du matériau à la pénétration d'eau stagnante (essai de la rigole).....	17
7	Marquage	19
7.1	Notices d'avertissement.....	19
7.2	Identification du produit.....	20
8	Informations fournies par le fabricant	20
8.1	Informations sur le point de vente	20
8.2	Informations accompagnant l'auvent.....	20
Annexe A (informative) Notice d'avertissement donnant des conseils de prévention incendie et d'aération		22
Annexe B (informative) Notice d'avertissement concernant les précautions pour les produits ignifuges		24
Annexe C (informative) Exemple d'affichage des informations sur le point de vente		25
Bibliographie		26

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: <http://www.iso.org/iso/fr/foreword.html>.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 8936:2007), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications apportées sont les suivantes:

- a) mise à jour des termes et définitions;
- b) ajout d'un nouveau type d'auvent « Auvent léger (Type L) »;
- c) distinction entre les toits et parois « revêtus et stratifiés » et « non revêtus »;
- d) en 5.1.3 « Dimension du périmètre de l'auvent », clarification de la relation entre l'auvent et le véhicule;
- e) en 5.2.1 « Généralités », spécification des exigences relatives aux tentes intérieures en référence à l'ISO 5912;
- f) en 5.8 « Aération », formulation des exigences relatives aux tapis de sol cousus;
- g) en 5.12 « Résistance à la charge du toit », modification des exigences;
- h) en 6.6.2 « Essai d'averse de pluie », modification de la méthode d'essai;
- i) en 6.6.3 « Résistance des coutures et du matériau à la pénétration d'eau stagnante (essai de la rigole) », simplification de la méthode d'essai d'étanchéité de la couture et ajout de deux nouvelles figures;

- j) modification et restructuration de l'[Article 7](#) « Marquage »;
- k) modification et restructuration de l'[Article 8](#) « Informations fournies par le fabricant »;
- l) déplacement des notices d'avertissement en annexes;
- m) ajout d'une nouvelle [Annexe C](#) donnant un exemple d'informations fournies au client avant l'achat.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Introduction

Généralités

Le présent document a été simplifié par rapport aux éditions précédentes. Il regroupe les exigences d'essai et les exigences des produits dans un seul document, et fournit aux fabricants, prescripteurs et consommateurs un point de référence unique sur les performances de sécurité et de qualité des auvents.

Le mécanisme traditionnel d'armature des auvents était un système d'arceaux métalliques tubulaires ou en plusieurs parties. Il a évolué récemment et inclut désormais des systèmes d'arceaux flexibles et des systèmes de tubes gonflables. Lors de la révision du présent document, seuls certains des aspects de ces changements ont pu être pris en compte. En particulier, aucune exigence spécifique n'a été formulée pour les systèmes gonflables. Il est prévu de les inclure, si nécessaire, dans la prochaine révision.

Considérations environnementales

Tout produit a des effets sur l'environnement au cours de son cycle de vie, depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à la mise au rebut, en passant par la production, la distribution et l'utilisation. Les impacts environnementaux sont les conséquences de la consommation d'énergie et de ressources et de la production de déchets et de l'émission de substances dans l'air, l'eau et le sol. L'importance des impacts environnementaux au cours du cycle de vie varie en fonction d'un certain nombre de décisions prises lors de la conception du produit, notamment le choix des matériaux, les méthodes de production et les considérations liées à la maintenance et au recyclage. Il convient que les fabricants et les distributeurs d'auvents pour véhicules habitables de loisirs tiennent compte de l'impact environnemental de leur produit, par exemple:

- en évitant d'utiliser des substances nocives pour l'environnement;
- en choisissant la meilleure technologie disponible et des techniques permettant de réduire la consommation d'énergie et de matériaux;
- en envisageant l'utilisation de matériaux recyclés pour le produit et l'emballage;
- en encourageant une mise au rebut responsable en fin de vie par l'utilisateur, grâce à des lignes directrices sur le tri et sur l'identification des composants et des emballages recyclables;
- en utilisant des matériaux, des composants et des installations de fabrication qui sont associés à des politiques environnementales déclarées et documentées;
- par des politiques environnementales

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Auvents pour véhicules de loisirs habitables — Exigences et méthodes d'essai

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences, les méthodes d'essai et les caractéristiques de performance des matériaux applicables aux auvents pour véhicules. Il s'applique aux auvents destinés à être installés et désinstallés.

Le présent document n'est pas applicable:

- a) aux auvents pare-soleil: structure détachable du véhicule, qui est utilisée pour fournir une protection contre le soleil mais qui n'est ni conçue ni construite pour abriter du vent, de la pluie ou de la neige;

NOTE 1 Un auvent pare-soleil peut être utilisé avec des panneaux avant et latéraux additionnels de façon à former une enceinte qui, cependant, ne répond pas aux exigences requises des auvents telles que définies dans le présent document.

- b) aux stores extérieurs: structure fixée de manière permanente à un véhicule, qui est utilisée pour fournir une protection contre le soleil mais qui n'est ni conçue ni construite pour abriter du vent, de la pluie ou de la neige;

NOTE 2 Un store extérieur peut être utilisé avec des panneaux avant et latéraux additionnels de façon à former une enceinte qui, cependant, ne répond pas aux exigences requises des auvents telles que définies dans le présent document.

- c) aux auvents fixes: auvent permanent qui n'est pas conçu pour une utilisation mobile.

EXEMPLE Auvents équipés d'armatures carrées en aluminium ou de structures portantes en bois et offrant la possibilité d'installer des fenêtres et des portes de compartiment habitable.

2 Références normatives

Les documents suivants sont référencés dans le texte de manière qu'une partie ou la totalité de leur contenu constitue des exigences pour le présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements)..

ISO 105-B02, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie B02: Solidité des coloris à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon*

ISO 105-B04, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B04: Solidité des teintures aux intempéries artificielles: Lampe à arc au xénon*

ISO 105-E01, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie E01: Solidité des coloris à l'eau*

ISO 105-X12, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie X12: Solidité des coloris au frottement*

ISO 811, *Fer chromé électrolytique double réduction à froid — Partie 1: Feuilles*

ISO 1421, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture*

ISO 2081, *Revêtements métalliques — Dépôts électrolytiques de zinc sur fer ou acier*